



M. FERDINAND DE LESSEPS

M. de Lesseps, ministre de l'Économie nationale, a été nommé par décret en date du 7 septembre 1937.

Le ministre de l'Économie nationale, M. Ferdinand de Lesseps, a été nommé par décret en date du 7 septembre 1937.

Le ministre de l'Économie nationale, M. Ferdinand de Lesseps, a été nommé par décret en date du 7 septembre 1937.

DEPECES TELEGRAPHIQUES

Paris, 7 septembre. — Un immense incendie a éclaté à la nuit tombée dans le quartier de la Gare à Paris.

Paris, 7 septembre. — Le ministre de l'Économie nationale, M. Ferdinand de Lesseps, a été nommé par décret en date du 7 septembre 1937.

Paris, 7 septembre. — Le ministre de l'Économie nationale, M. Ferdinand de Lesseps, a été nommé par décret en date du 7 septembre 1937.

LE BULLETIN

Le Bulletin hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, publié par le Journal Quotidien, est en vente partout.

Le Bulletin hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, publié par le Journal Quotidien, est en vente partout.

Le Bulletin hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, publié par le Journal Quotidien, est en vente partout.

OFFICIEL

Le Préfet de l'État a nommé M. Ferdinand de Lesseps ministre de l'Économie nationale.

Le Préfet de l'État a nommé M. Ferdinand de Lesseps ministre de l'Économie nationale.

Le Préfet de l'État a nommé M. Ferdinand de Lesseps ministre de l'Économie nationale.

CHRONIQUE DE LA VILLE

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1937. — Les travaux de réparation des ponts continuent.

TEMPÉRATURES

Thermomètre à 8 heures du matin. — 72 degrés.

Thermomètre à 2 heures de l'après-midi. — 78 degrés.

Thermomètre à 8 heures du soir. — 75 degrés.

Thermomètre à 12 heures du soir. — 76 degrés.

Thermomètre à 4 heures de l'après-midi. — 79 degrés.

Thermomètre à 8 heures du soir. — 77 degrés.

Thermomètre à 12 heures du soir. — 78 degrés.

Thermomètre à 4 heures de l'après-midi. — 80 degrés.

Thermomètre à 8 heures du soir. — 79 degrés.

Thermomètre à 12 heures du soir. — 80 degrés.

Thermomètre à 4 heures de l'après-midi. — 81 degrés.

Thermomètre à 8 heures du soir. — 80 degrés.

MARIAGES

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

M. et Mme. — M. et Mme. — M. et Mme.

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ANNONCE JUDICIAIRE. — M. et Mme.

ABONNEMENTS

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.

Abonnement annuel. — 10 francs.